



PÔLE INSERTION



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025
CENTRE PROVISoire
D'ACCUEIL ET D'INSERTION

SOMMAIRE

- NOTE DE SYNTHÈSE 2025..... 3**
- L'ACTIVITÉ H.U.D.A.....10**
- L'ACTIVITÉ C.A.D.A.....12**
- L'ACTIVITÉ C.P.H.....19**
- DISPOSITIF EN SANTÉ MENTALE.....24**
- CELLULE UKRAINE.....25**

NOTE DE SYNTHÈSE 2025

Les services

Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)

30 places exclusivement en hébergement diffus à Vesoul

Taux d'occupation 2025 : 93%

Nationalités les plus représentées : Soudanaise, Guinéenne et ivoirienne, 16 nationalités représentées au total

Centre d'accueil pour demandeurs d'Asile (CADA)

182 places réparties sur trois sites géographiques

85 places en hébergement diffus à Saint-Loup/Semouse

65 places en foyer collectif à Lure,

32 places en hébergement diffus à Vesoul

Taux d'occupation 2025 : 100%

Nationalités les plus représentées : Congolaise RDC, Guinéenne, Ivoirienne et Afghane, 40 nationalités représentées au total.

Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

50 places exclusivement à Lure, hébergement mixte (foyer collectif et diffus)

Taux d'occupation 2024 : 91%

Nationalités les plus représentées : Afghane, Soudanaise, Chinoise (d'origine tibétaine)

Dispositif en santé mentale

Cellule Ukraine

Situation RH

L'année 2025 a été marquée par le départ de Madame GIRY, cheffe de service après 11 années d'activité au CPAI. Sa remplaçante, Madame NARDIN a intégré l'équipe en mai 2025. Madame JEANDEL, cheffe de service assurant l'intérim du Directeur, Monsieur PAGNOT durant son absence prolongée a été nommée Directrice Adjointe en avril 2025. En octobre 2025, un poste de coordonnateur a été créé pour venir renforcer l'équipe de Direction. Monsieur MATHILOY, référent social sur le service CPH a accédé à cette fonction de coordonnateur et a été remplacé sur son poste initial, par Madame VIRON.

L'activité

En 2025, 214 personnes ont été accueillies sur l'ensemble des services HUDA/CADA et CPH et 199 personnes ont été accompagnées à la sortie de ces mêmes services.

A noter cette année une baisse du nombre d'accueils et de sorties et de fait des personnes hébergées expliquée notamment par des délais de prise en charge plus longs et des délais raccourcis entre les sorties et les entrées.

Les orientations sur les dispositifs HUDA/CADA et CPH sont prononcées par l'OFII Besançon via le DN@, le service agit uniquement sur la mise en indisponibilité éventuelle de certaines places, notamment pour motif de travaux, de sous-occupation ou encore de désinsectisation. La remise en disponibilité des places est automatique à chaque sortie du dispositif national d'accueil. Le délai entre l'orientation et l'arrivée effective des personnes sur nos services influe donc sur les taux d'occupation.

Comme en 2024, seuls 3 logements sociaux, 2 situés à Vesoul et 1 à Saint-Loup ont été mobilisés par Habitat 70 sur l'année 2025 pour reloger 3 ménages bénéficiaires d'une protection internationale (deux familles et une personne isolée) à la sortie des services HUDA/CADA et CPH. A noter que ces 3 ménages étaient pris en charge par le CPH, aucun BPI sorti du CADA et de l'HUDA ne s'est installé en logement autonome en Haute-Saône.

Les orientations en CPH comme modalité de sortie du CADA pour les bénéficiaires d'une protection restent quasi dans les mêmes proportions qu'en 2024 : 54% cette année contre 50% en 2024 ont bénéficié, après demande auprès de l'OFII de Besançon d'une orientation en CPH dans la région BFC et principalement au CPH de Lure.

Concernant les modalités de sortie du CPH, davantage encore de résidents BPI ont privilégié cette année 2025 une solution individuelle, en mobilisant leur réseau amical/familial pour rejoindre de grandes agglomérations correspondant à leur projet d'installation. Malgré le dépôt de demandes de logement social auprès des bailleurs de ces villes, aucun logement n'est attribué dans les délais de prise en charge impartis du fait d'une tension locative importante.

Les profils accueillis

Le public demandeur d'asile et bénéficiaire d'une protection internationale de par l'exil, certains traumatismes vécus au pays et les désillusions lors du parcours d'insertion socio-professionnelle en France est en situation de vulnérabilité et de fragilité psychologique. La confrontation à la réalité génère une frustration, que certains résidents ne parviennent pas à gérer seuls, développant des comportements d'agressivité et/ou violents et nécessitant une intervention en interne ou d'acteurs du territoire.

L'année 2025 a été riche d'actions partenariales notamment avec la contractualisation de nouvelles conventions (Gynécologie Sans Frontières - Addictions France – CPAM). Le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles a mené de nombreuses séances de sensibilisation auprès du public féminin mais aussi masculin sur les trois sites géographiques du CPAI. Cette dynamique partenariale, en complément d'actions régulières des professionnels des services participe à la déconstruction des représentations de la société d'accueil et favorise ainsi l'adaptation puis l'intégration du public.

Cette année encore, le pourcentage du nombre de personnes isolées hébergées au CADA et sur l'HUDA a diminué. En CADA, il est passé de 64% en 2024 à 58% en 2025, on constate une baisse de la part de femmes isolées. Le pourcentage de familles hébergées a donc augmenté de 8 points : 34% en 2024 pour 42% en 2025. En HUDA, il est passé de 73% à 68,5%.

Le CPH maintient son taux de personnes isolées hébergées de l'an dernier d'environ 80%.

L'hébergement et les équipements

Concernant les lieux d'hébergement, nous avons poursuivi l'organisation avec des visites mensuelles des logements et quotidienne des espaces collectifs sur le bâtiment de Lure.

Constatant régulièrement des comportements inadaptés du public accueilli dans l'entretien des lieux d'hébergement et face à la présence de blattes, il est indispensable de maintenir cette organisation. Entretien, réunions d'étages, d'appartement, "ateliers ménage", supports de communication, intervention d'entreprises sont autant de réponses apportées par l'ensemble des professionnels pour veiller à la tenue des lieux d'hébergement.

La rénovation des cuisines collectives fin 2024 a contribué à l'amélioration certaine des conditions d'hébergement et notamment à réduire la présence de nuisibles. Le matériel choisi, en inox, résistant, au design épuré est davantage adapté à la collectivité et aux problématiques rencontrées. Au quotidien, ce réagencement permet un nettoyage plus aisé. Au-delà du mobilier, l'ensemble des 8 cuisinières ont pu être renouvelées fin 2024 et courant 2025.

Depuis janvier 2025, les interventions d'Ecolab, entreprise de désinsectisation ont été intensifiées sur le bâtiment collectif. Jusqu'alors le traitement mensuel ne concernait que la moitié du bâtiment en alternance, depuis, l'ensemble du bâtiment est traité chaque mois. Fort est de constater les résultats de cette nouvelle organisation en complément des actions des professionnels précitées.

Par ailleurs, le plan pluriannuel de rénovation des lieux d'hébergement HUDA/CADA et CPH s'est poursuivi cette année : concernant l'hébergement diffus, un logement CADA et un logement HUDA situés à Vesoul ont été rénovés entre mars et avril 2025 ainsi qu'un logement CPH à Lure en septembre 2025.

L'AHSSEA est propriétaire du bâtiment collectif, sis 10 rue du Bourdieu à Lure depuis le 17/12/2025. Un plan pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration afin de mener les travaux nécessaires à réaliser : changement du ballon d'eau chaude, de la chaudière, rénovation de l'ensemble du réseau sanitaire encloisonnement des cages d'escaliers, changement des portes coupe-feu, enrobage des sols, travaux d'embellissement, aménagement de chambres communicantes.

En 2025, nous avons poursuivi l'externalisation des places CPH dans des logements diffus sur la ville de Lure, le service a travaillé en étroite collaboration avec Habitat 70 pour la location de 2 nouveaux logements de type 5 dans lesquels nous hébergeons pour l'un 4 femmes isolées et pour l'autre deux familles monoparentales en cohabitation.

Inspection et évaluations externes

Une inspection du service CADA a été programmée par la DDETSPP dans le cadre des articles L313-13 du CASF et du PRIICE 2025. L'objectif étant d'examiner les conditions d'accompagnement des personnes accueillies au CADA et vérifier si les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement sont de nature à garantir leur santé, leur sécurité ou leur bien-être physique et moral.

Cette inspection a été menée les 15 et 16 mai 2025 par l'inspecteur de l'action sanitaire et sociale à la DREETS BFC et par l'inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la DDETSPP Haute-Saône, accompagnés d'un agent contractuel à la DDETSPP et d'une attachée de l'administration de l'Etat à la DREETS.

En synthèse, la mission d'inspection a rapporté un déroulement très satisfaisant de ces deux journées avec la visite des bureaux, de l'hébergement collectif du site de Lure, d'hébergements diffus à Vesoul, des entretiens avec les professionnels, certains résidents et l'accès aux documents demandés.

Le fonctionnement du CADA est conforme à son autorisation, les conditions d'accompagnement sont considérées comme globalement satisfaisantes, l'accompagnement réalisé est considéré de qualité avec la mise en place des outils de la loi 2002-2.

Toutefois, différentes prescriptions et recommandations ont été formulées par la mission d'inspection notamment en lien avec la formalisation de la prise de poste récente de la Directrice adjointe, le taux d'encadrement, la sécurité des personnes et les projets personnalisés. En retour, la Direction a pu apporter des éléments dans le cadre d'une procédure contradictoire, des objectifs de travail ont été retenus et inclus dans la démarche

d'amélioration continue de l'établissement, ils seront également une base à la négociation et mise en œuvre du prochain CPOM.

Les évaluations externes CADA / CPH se sont déroulées respectivement les 17, 18 novembre 2025 et les 19, 20, 21 novembre 2025, elles ont été réalisées par le cabinet AIIR, prestataire retenu par l'association.

Avec un référentiel national unique, commun à l'ensemble des ESSMS, l'objectif de ce dispositif d'évaluation de la Haute Autorité de Santé est de valoriser les démarches mises en œuvre par les ESSMS pour améliorer leur qualité d'accompagnement, dans le cadre d'une approche centrée sur la personne et dans le respect de ses droits. L'enjeu est d'inscrire les structures dans une perspective d'amélioration continue de la qualité, porteuse de sens pour les professionnels. Quatre valeurs fondamentales portées intimement liées à la qualité des pratiques d'accompagnement :

- le pouvoir d'agir de la personne,
- le respect des droits fondamentaux,
- l'approche inclusive des accompagnements,
- la réflexion éthique des professionnels.

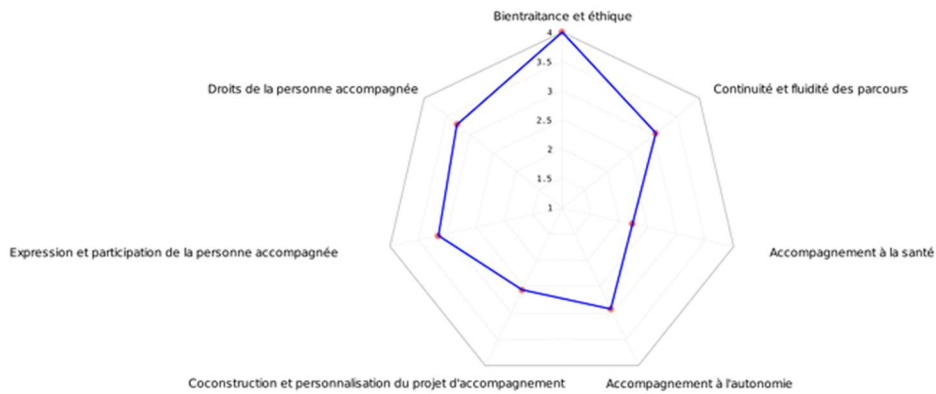
L'évaluation se fonde sur 139 critères dits "standards" qui correspondent aux attendus de l'évaluation et 18 critères dits "impératifs" qui correspondent à des exigences qui, si elles ne sont pas satisfaites, impliquent la mise en place d'actions spécifiques dans la continuité immédiate de la visite d'évaluation.

Les évaluations se sont déroulées dans de très bonnes conditions. *"L'implication et le professionnalisme dont font preuve les équipes et la gouvernance"* ont été soulignés par les évaluateurs. *"Leurs postures attentives et respectueuses, leurs engagements au quotidien contribuent à la qualité et à la cohérence de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies"*.

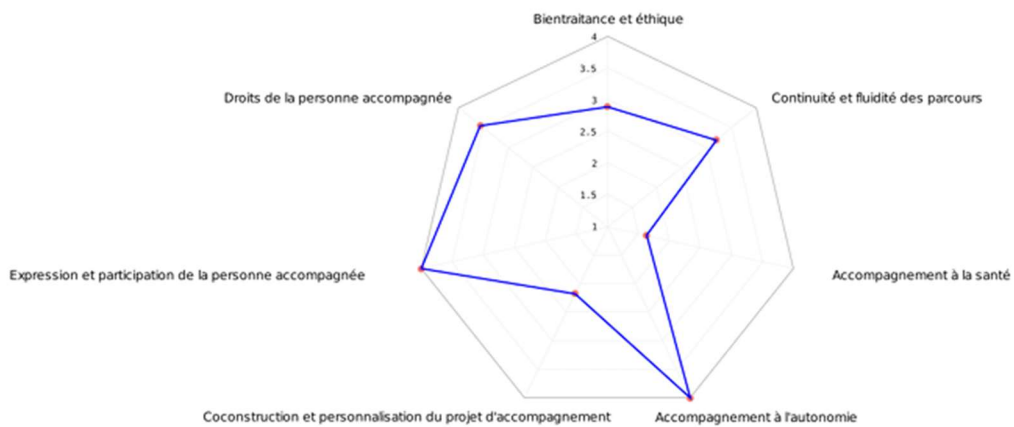
Les cotations obtenues pour le CPH :

- le chapitre I (accompagné traceur): 3,03/4
- le chapitre II (les professionnels): 3,06/4
- le chapitre III (l'établissement): 3.02/4

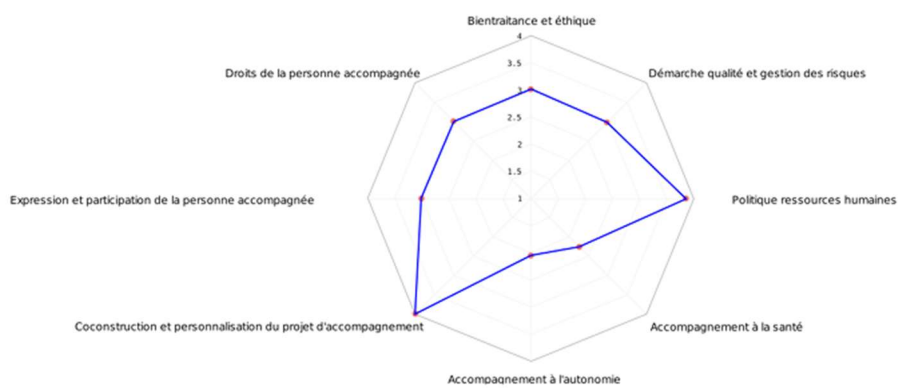
Chapitre 1 - La personne



Chapitre 2 - Les professionnels



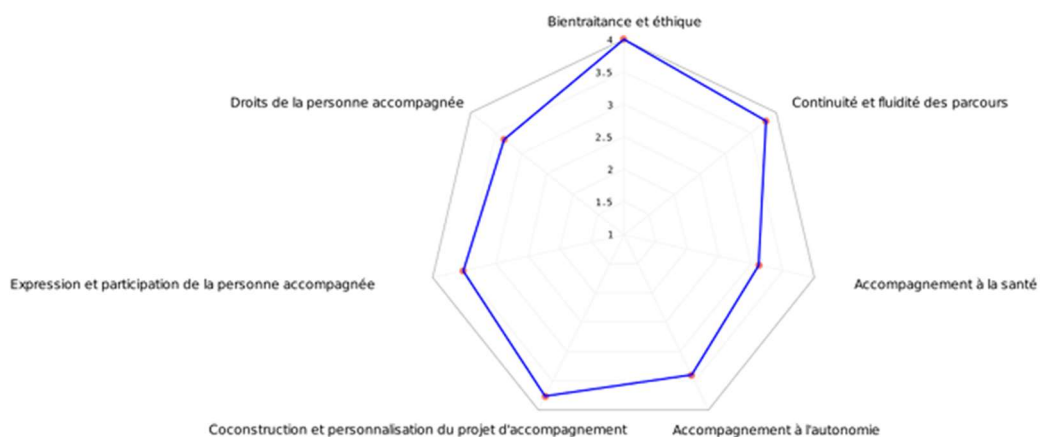
Chapitre 3 - L'ESSMS



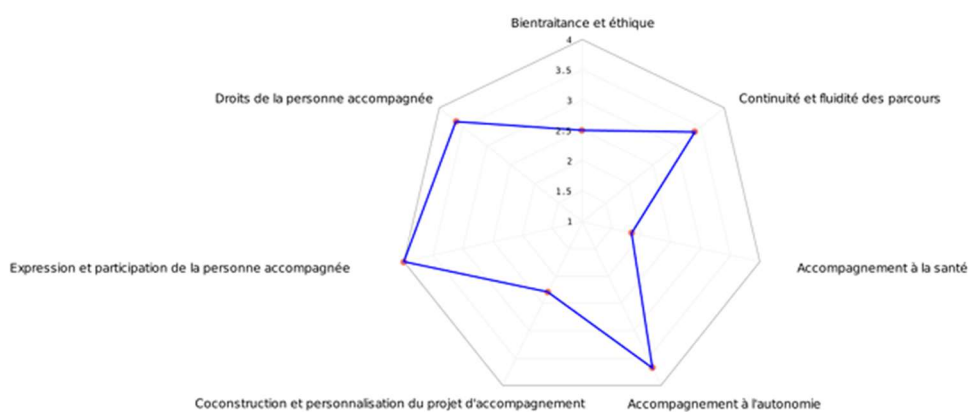
Pour le CADA :

- le chapitre I (accompagné traceur): 3,56/4
- le chapitre II (les professionnels): 3,04/4 le chapitre III (l'établissement): 3,22/4

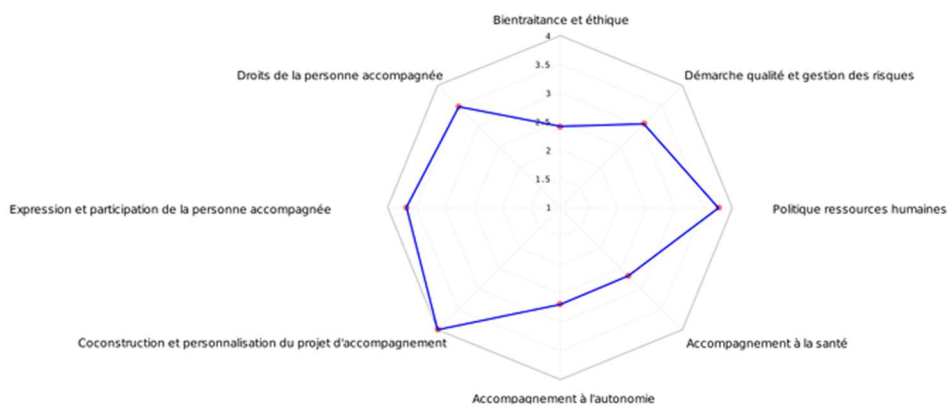
Chapitre 1 - La personne



Chapitre 2 - Les professionnels



Chapitre 3 - L'ESSMS



Les rapports finaux de ces deux évaluations externes, reçus en février 2026 nous ont amené à élaborer un plan d'action concernant certains critères impératifs, il a été transmis aux financeurs. Des objectifs de travail ont été définis ainsi que les échéances de leur mise en œuvre. Ils concernent les thématiques suivantes :

Le droit à l'image, le repérage des situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence de la part des professionnels envers les usagers, la procédure de recueil et de traitement des plaintes/réclamations, la procédure de recueil et de traitement des événements indésirables, le plan de continuité d'activité, les conditions d'hébergement.

Par ailleurs, un plan d'amélioration continue élargi concernant les critères standard sera construit premier semestre 2026. Les prochaines évaluations externes sont prévues dernier trimestre 2029.

En perspective 2026 : transformation des places HUDA en places CADA

En octobre 2025, en lien avec un rapport de la Cour des comptes soulignant les limites du mode de financement par subvention des places HUDA, une sécurisation du parc a été impulsée sur l'ensemble du territoire national. Le plan national de transformation du parc HUDA en parc CADA est prévu sur 3 ans de 2026 à 2028.

Concernant les places HUDA – AHSSEA, a été relayé à la DRETTS notre positionnement quant au calendrier et modalités souhaités à savoir la bascule de l'entièreté des 30 places HUDA en places CADA dès 2026.

Un nouveau décret n° 2026-1 du 3 janvier 2026 relatif aux conventions conclues entre l'état et les CADA a été publié au JO du 04/01/26 un nouveau modèle type de convention, indiquant l'ensemble des informations devant apparaître, telles que les missions assurées par la structure mais également les moyens d'encadrement. L'arrêté du 19/06/2019 relatif au cahier des charges des CADA devrait également être modifié courant 2026.

L'ACTIVITÉ H.U.D.A.

En 2025, l'HUDA a accueilli 28 personnes, soit une diminution de 9,7% par rapport à l'année précédente.

Si le nombre d'accueil est resté stable, on peut cependant constater que le nombre de sorties a diminué.

En effet, l'augmentation du taux de requalification des procédures "Dublin" par la Préfecture du Doubs en procédures normales ou accélérées induit une prise en charge plus longue. De plus on note que 46 % des sorties sont des transferts en CADA dues à des requalifications de procédure.

L'activité HUDA en chiffres, en 2025

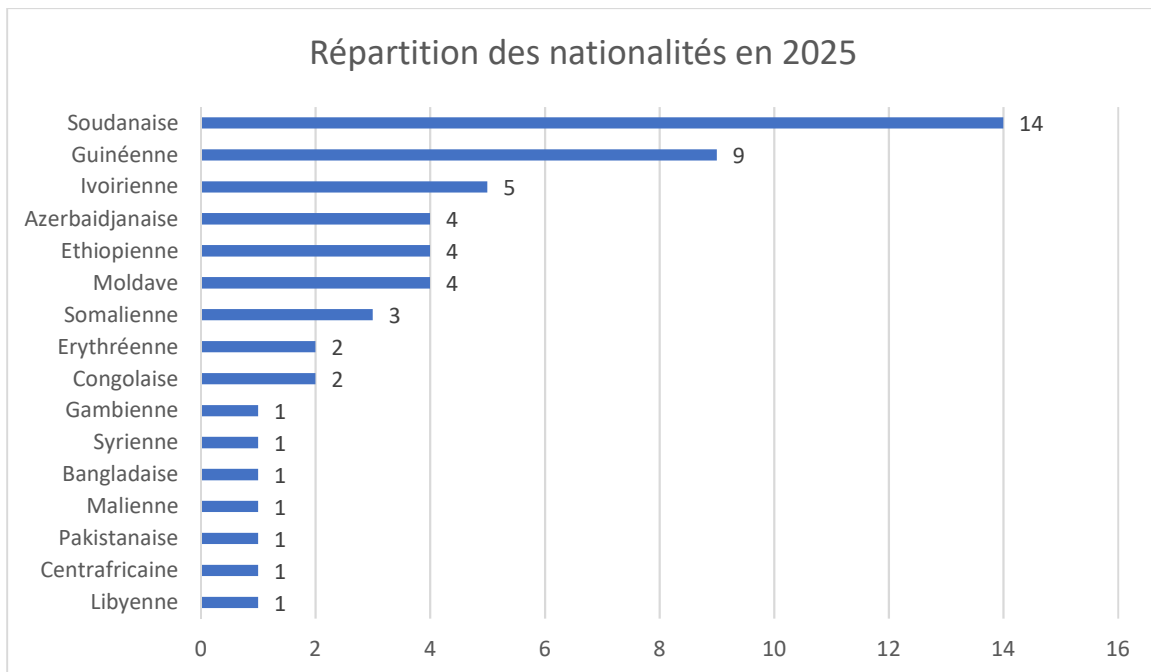
Capacité d'accueil : **30**

Taux d'occupation : **93 %**
Journées réalisées : 10194

54 personnes hébergées en 2025 :
37 hommes isolés et 4 familles dont 1 famille monoparentale (dont 6 enfants).

28 personnes accueillies en 2025 dont
21 hommes isolés et 2 familles.

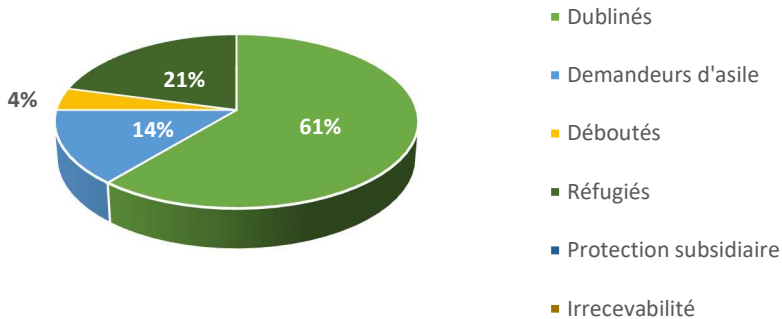
25 sorties en 2025 dont 17 hommes isolés et 2 familles.



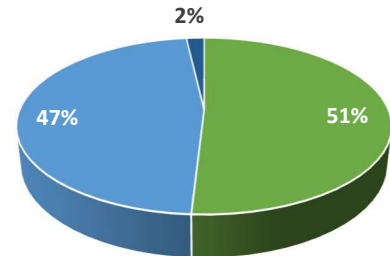
Le dispositif comptabilise 16 nationalités en 2025. Contrairement à l'année passée, il apparaît que l'HUDA n'a pas hébergé de personnes de nationalité afghane en 2025 ; elles représentaient pourtant 20% de l'effectif en 2024. La majorité des personnes hébergées sont soudanaises (soit 25 %). La proportion de personnes francophones représente 33 % des hébergés.

Situation administrative des personnes hébergées

2024



2025



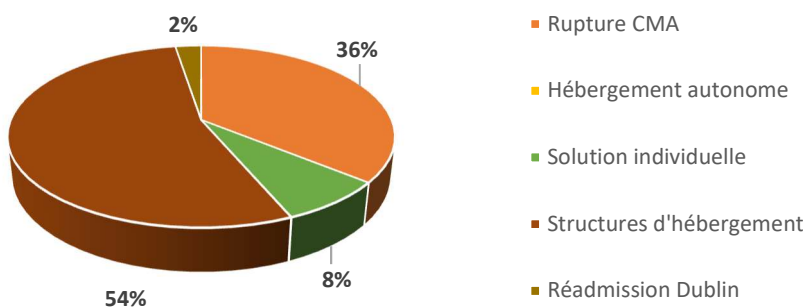
La proportion des personnes hébergées dites "Dublinées" est stable par rapport à l'année précédente.

31 % des personnes dublinées ont vu leur procédure requalifiée, leur permettant de déposer un dossier de demande d'asile en France.

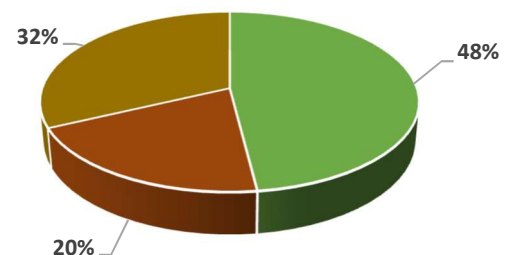
Par ailleurs, en HUDA, le nombre de personnes ayant obtenu une protection internationale ou une décision de rejet est nul en 2025. En effet, cela s'explique par le fait que les personnes ont soit été transférées en CADA ou sont encore en cours de procédure de demande d'asile à ce jour.

Types de sortie

2024



2025



En 2025, on constate une stabilisation des transferts en structure d'hébergement (CPH, HUDA, CADA). On observe que les arrêtés portant décision de transfert vers les autorités responsables de la demande d'asile ont été mis en œuvre pour cinq personnes.

Par ailleurs, si l'on constate une forte augmentation des sorties avec solutions individuelles, aucune installation en hébergement autonome n'a été réalisée en 2025.

Enfin, aucune rupture des CMA n'est à déplorer pour cette année.

L'ACTIVITÉ C.A.D.A

L'activité CADA en chiffres, en 2025

Capacité d'accueil : **182**
(3 sites d'accueil : Lure, Saint-Loup-sur-Semouse et Vesoul)

Taux d'occupation : **100 %**
Journées réalisées : 66259

283 personnes hébergées en 2025 :
168 personnes isolées et 31 familles dont 10 familles monoparentales.

121 personnes accueillies en 2025 dont 68 personnes isolées et 14 familles.

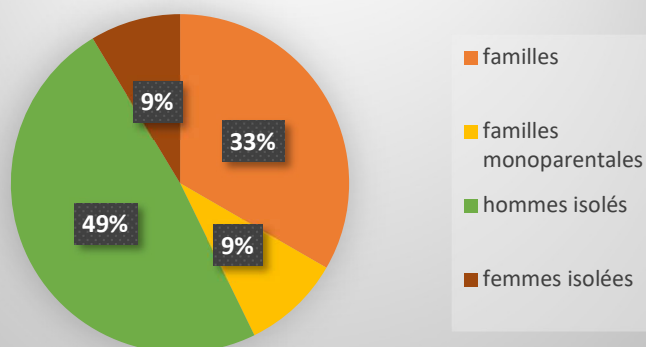
4 naissances en 2025.

73 protections internationales accordées.

112 sorties en 2025 dont 54 personnes protégées.

Public pris en charge au CADA

TYPOLOGIE DU PUBLIC HÉBERGÉ EN 2025



168 personnes isolées ont été hébergées au cours de l'année 2025 dont **22** femmes

Sur les **31** familles accueillies, **10** d'entre elles étaient monoparentales.

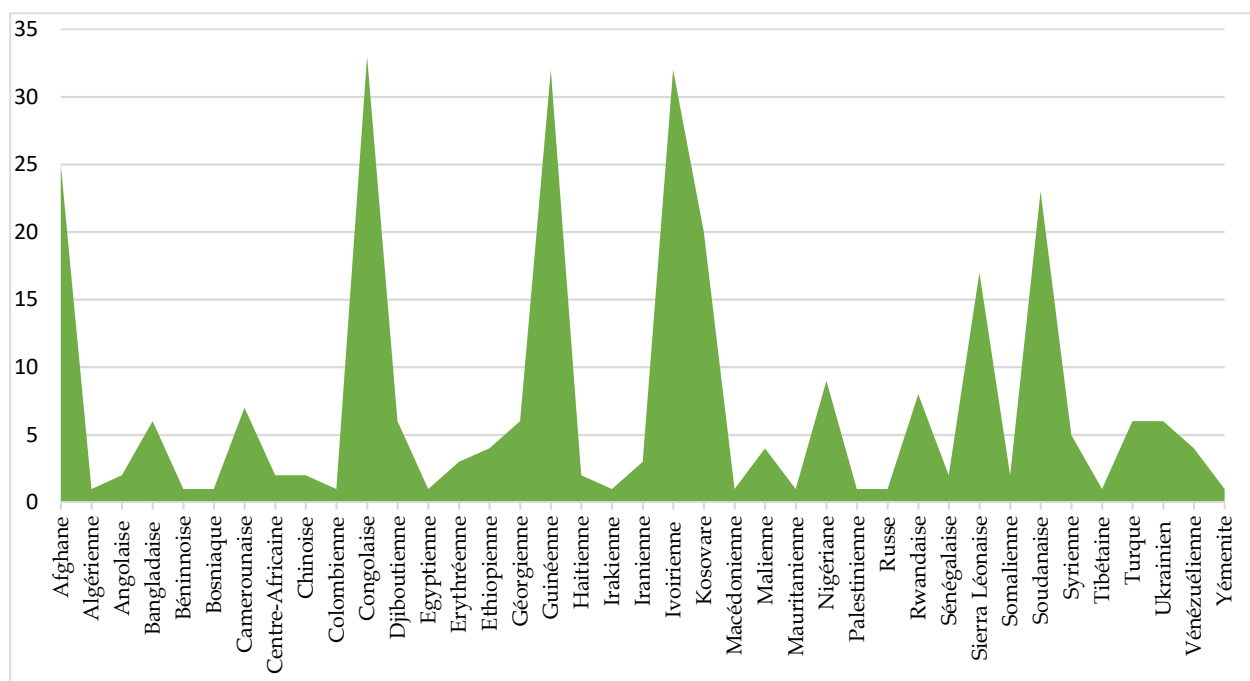
A l'instar des dernières années, la majorité des personnes hébergées restent des personnes isolées, avec une prépondérance significative pour les des hommes isolés âgés entre 18 et 35 ans.

De même, on note une part non négligeable de familles, y compris des familles monoparentales (les femmes étant surreprésentées dans cette dernière catégorie). A noter également 4 naissances dans le courant de l'année 2025.

Provenant pour une bonne partie d'Afrique, ce public est majoritairement francophone. L'accompagnement éducatif inclut de plus en plus un volet "parentalité", que ce soit en amont d'une naissance ou après, en lien avec la PMI.

Enfin, contrairement à 2024, aucun couple n'a été accueilli.

Représentation des nationalités



Durant l'année 2025, le CADA a accueilli des personnes provenant de 40 pays différents.

Si les ressortissants afghans représentent encore une part importante des accueils, ils ne sont plus la majorité en 2025. Il est à noter une augmentation significative des personnes provenant d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Guinée, Sierra Leone), de République Démocratique du Congo et du Soudan. Les personnes provenant du Kosovo représentent également toujours une part importante des arrivées.

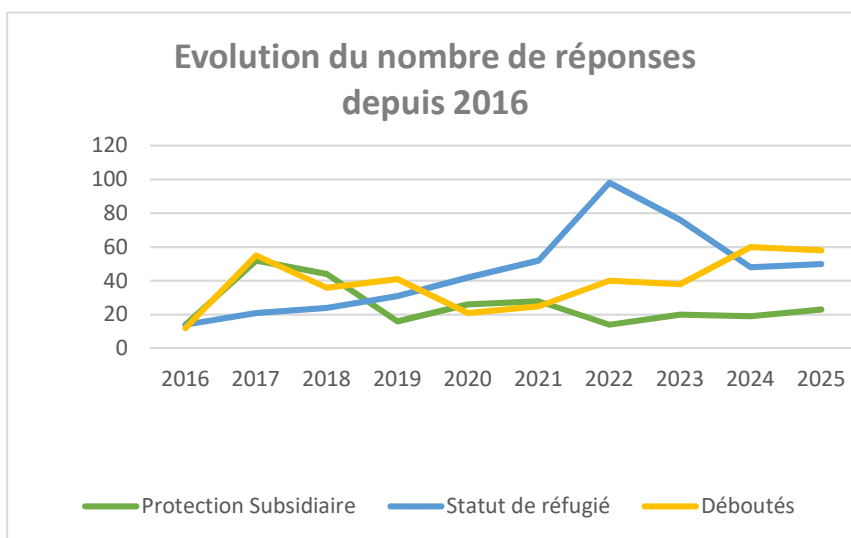
Au niveau national, selon les données de l'OFPRA, 7 pays représentent à eux seuls la moitié des demandes d'asile en France, reflet des situations politiques et sociales locales. En effet, l'Afghanistan reste le premier pays de provenance en 2025. Elle est suivie par la République Démocratique du Congo, d'Haïti et de l'Ukraine. Viennent enfin la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Turquie.

Zoom sur l'apprentissage du Français

Si 2025 a été une année de changement au niveau de l'apprentissage linguistique pour les personnes protégées, avec la suppression de la majorité des cours en présentiel par l'OFII, la dynamique de l'**UDAF** permet à de nombreux résidents de continuer de participer à des cours individuels et ou collectifs à Lure. En revanche, ces cours se sont arrêtés à Saint-Loup.

A Saint-Loup, les cours de français se déroulent désormais au centre social avec une intervenante bénévole à raison d'une journée par semaine.

Cartographie des décisions



En 2025 :

50 personnes réfugiées.

23 personnes ayant obtenu une protection subsidiaire.

58 personnes déboutées.

En 2025, 131 dossiers ont obtenu une réponse de la part de l'OFPRA ou de la CNDA. 73 personnes ont reçu une protection internationale, soit 56% des décisions. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2024 où l'obtention de statut BPI représentait 52% des décisions.

Bien que la part des personnes déboutées soit en légère baisse, le nombre de dossiers concernés reste important et constant (58 contre 60 en 2024). Les décisions de rejet par ordonnance ont augmenté, passant à 14 dossiers contre 9 l'année précédente.

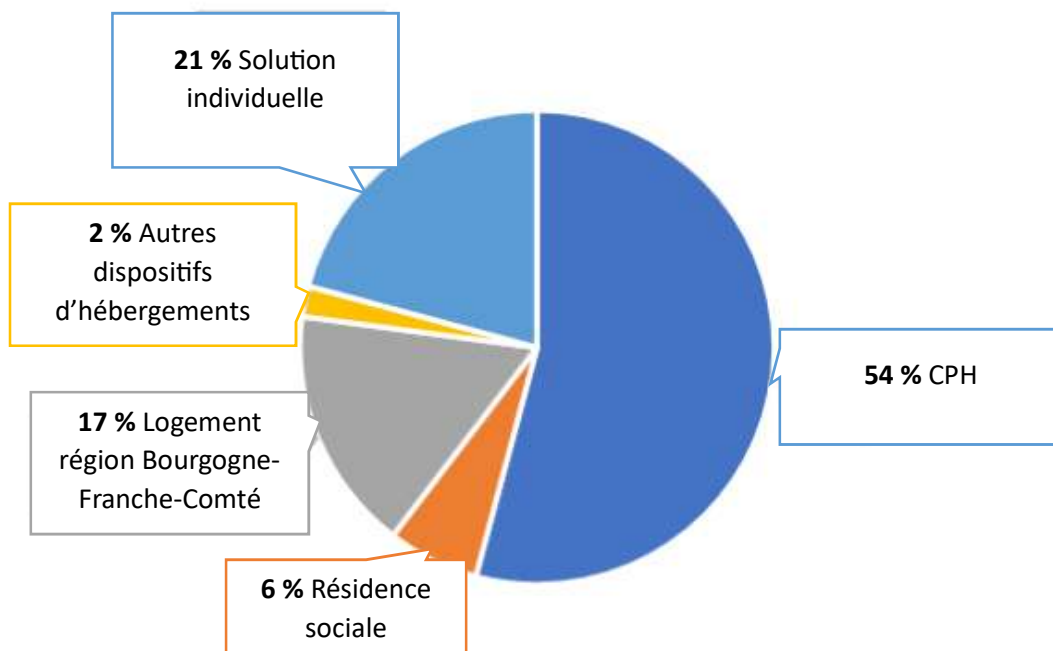
Les trois premiers pays de provenance concernés par les décisions positives au CADA sont l'Afghanistan, le Soudan et le Rwanda.

On observe en 2025 un temps de procédure plus long par rapport à 2024, avec une décision finale prise en moyenne en 430 jours (environ 13 mois), contre 269 jours l'année précédente. Le délai moyen de décision est de 229 jours pour l'OFPRA et de 332 jours pour la CNDA.

Toute décision finale négative donne lieu à un entretien pour indiquer la date de fin de prise en charge, ainsi qu'à une sollicitation de l'OFII pour un rendez-vous de présentation du dispositif d'Aide au Retour Volontaire (ARV). En 2025, seulement deux familles et une personne isolée ont accepté de recourir à ce dispositif.

A l'instar de l'année précédente, aucune présence induue n'est à constater pour l'année 2025.

Type de sortie au terme de l'hébergement CADA



Les projets de sortie sont élaborés en co-construction entre les travailleurs sociaux et les résidents du CADA au cours des six mois possibles de prise en charge suivant une décision positive. En moyenne, les résidents statutaires restent 5 mois et demie.

Au total, 54 personnes protégées ont quitté la structure en 2025, ce qui représente environ 19 % des ménages présents.

Nous observons une constance dans les sorties vers le dispositif CPH (Centre Provisoire d'Hébergement) qui offre un accompagnement renforcé à l'insertion des statutaires. Comme l'année précédente, cette orientation est majoritaire et a concerné 54 % des BPI en 2025. Cela reflète le besoin d'un accompagnement et d'un hébergement, encore après les six mois passés en CADA en tant que personne protégée.

Les sorties vers des solutions individuelles ont concerné 10 personnes protégées, ce qui est en légère diminution par rapport à 2024. Ces personnes ont majoritairement choisi de rejoindre une communauté ou un réseau d'amis, principalement dans de grandes agglomérations.

Dans la région, 8 personnes isolées ont pu intégrer directement un logement. A l'instar de l'année passée, le service constate une tension locative qui continue de s'accroître, particulièrement pour les petits logements, tant dans la région qu'au-delà. L'absence de sorties hors région cette année souligne la difficulté d'accès aux logements dans les grandes villes éloignées.

En 2025, aucune personne statutaire n'a pu sortir du CADA pour intégrer l'EPIDE, contrairement à l'année précédente. Cette situation s'explique par l'évolution des critères d'admission : un niveau de maîtrise du français plus élevé est désormais requis, alors qu'il n'était pas exigé auparavant. Bien que certains statutaires soient motivés et engagés dans leur parcours d'insertion, ils ne disposent pas encore du niveau linguistique nécessaire pour répondre à ces nouvelles conditions.

Réseaux & partenariats du CADA

L'année 2025 a été prolifique en termes de partenariats. Ceux qui existaient déjà ont été renforcés et de nouveaux partenariats ont aussi vu le jour, parfois à l'aune d'une formalisation conventionnelle.

L'évaluation externe a intensément mobilisé les professionnels sur des groupes de travail. Aussi, conséquence directe de cet investissement, **peu d'ateliers collectifs** ont pu être animés. Cependant, un atelier sur la gestion des RDV a tout de même pu être organisé et a été très apprécié. Coconstruit et coanimé avec AGIR, cet après-midi a été un instant d'échange très riche.

Thématique "intégration & insertion"

Conjointement avec le service CPH, une réunion mensuelle est programmée avec **la Mission Locale**, afin de faire le point sur le suivi des résidents qui y sont inscrits à la Mission Locale. Cela permet d'avoir un échange sur chacun des bénéficiaires d'un contrat MILO, ainsi que sur les activités proposées par cet organisme.

Des cours de français sont dispensés à Lure par **l'UDAF**. A Saint-Loup, ce sont des bénévoles du centre social qui assurent des cours.

Thématique "Citoyenneté"

Le SYTEVOM intervient tous les mois sur les sites de Lure et Saint Loup pour sensibiliser les nouveaux arrivants au **tri sélectif**. L'intervention a été coconstruite entre l'équipe interne et les intervenants SYTEVOM, afin qu'elle soit le plus adaptée possible au public, à la vie de l'établissement.

En 2025, 3 **ateliers "sécurité routière"** ont été organisés et sont animés par **la police municipale**. Les utilisateurs de trottinettes électriques et/ou de bicyclettes sont invités à réfléchir aux risques lors de leurs déplacements et à découvrir ou approfondir leurs connaissances du code de la route. Un point est mis sur les effractions et les sanctions. Le CPAI s'est rapproché de la cellule sécurité routière de la DDT et a obtenu une dotation de gilets et brassards auto-réfléchissants. Ces ateliers sont reconduits pour 2026, à raison d'une animation par trimestre.

Thématique "Santé"

Un nouveau partenariat a été contractualisé avec le **CIDFF**, concernant l'organisation de 3 ateliers collectifs avec pour thématique la santé de la femme et la santé mentale, ou encore un atelier citoyen à destination des hommes sur la place et les droits des femmes. Au total, 25 personnes ont assisté à ces ateliers.

L'association **Gynécologie Sans Frontière** est également intervenue en fin d'année. Ainsi, 15 femmes ont pu échanger avec des professionnelles de ce secteur médical. Cette rencontre a rencontré un vif succès auprès des résidents, qui souhaitent que ces ateliers soient reconduits pour 2026.

La **CPAM** est intervenue pour une animation sur l'hygiène bucco-dentaire. Dix mères de famille ont ainsi reçu les consignes de prévention, d'hygiène à respecter pour leurs enfants et se sont vues distribuer un kit brosse à dent/dentifrice pour leurs enfants.

L'association **SOS hépatite** a permis de tester 9 personnes.

Enfin, une vingtaine de résidentes a assisté à l'animation Octobre Rose organisé par le **groupement hospitalier 70**.

Création d'une référence "Activité physique & sportive". Il s'agit d'assurer une veille sur cette thématique, rassembler et partager des ressources fiables et pratiques, proposer des informations ciblées selon la localisation de chaque site (événements, offres sportives locales, programmes adaptés, etc.), et plus largement de diffuser des informations autour de la nutrition et du bien-être.

Vie sociale & actions menées par le CPAI

Comme les années précédentes, le **CCAS de la ville de Lure** a organisé son **repas partagé**. 7 personnes du CADA et 2 familles du CPH ont participé à cet instant d'échange autour des cultures culinaires de différents pays. La participation du CPAI a été saluée par l'équipe municipale.

Les résidents ont répondu favorablement aux sollicitations du **Secours Populaire Français** pour prêter main forte lors des collectes alimentaires. Aussi, 7 résidents ont participé à une visite du musée de Wesserling avec le SPF en mai 2025.

Malgré l'investissement de l'équipe du CPAI, **l'atelier jardin** a du mal à être géré en autonomie par les résidents. Si ces derniers se mobilisent lors d'ateliers collectifs, ils ne s'emparent pas de l'opportunité de travailler en autonomie cette parcelle.

Dans l'objectif de donner des idées recettes avec des denrées distribuées par les associations caritatives, **3 ateliers culinaires** ont été proposés par l'équipe du CPAI. Ainsi, des recettes à base de courgettes, de pomme ou de pain ont été réalisées, dans un esprit convivial et d'échange.

Circulation des informations. Afin d'informer les résidents du CPAI sur les activités et services proposés sur la commune et le département, l'établissement a investi dans des grilles d'affichage. Ainsi, tout au long de l'année, les professionnels informent le public sur les sorties, spectacles organisés, etc.

A Vesoul, l'équipe du CADA a organisé en septembre **une journée pique-nique et jeux en extérieur**, le but étant de partager un moment convivial avec les résidents. A également été organisée une après-midi **jeux de société** en lien avec la problématique de l'hygiène et de l'alimentation.

Q Saint-Loup, des activités et rencontres ont aussi été organisées :

- Présentation du CADA au **Lycée Louis Lopicque d'Epinal**
- Interventions proposées par les élèves de la **Maison Familiale et Rurale de Fougerolles** (atelier sportif, information collective sur les transports, activités, magasins et administrations à St-Loup)
- Un **repas partagé au parc des thermes de Luxeuil-les-Bains** avec mise à disposition de jeux d'extérieur, puis jeu de piste dans le centre-ville afin de découvrir le patrimoine historique.

L'ACTIVITÉ C.P.H

L'activité CPH en chiffres, en 2025

Capacité d'accueil 2025 : **50**

Taux d'occupation 2025 : **91%**
Nombre de journées réalisées : 16644

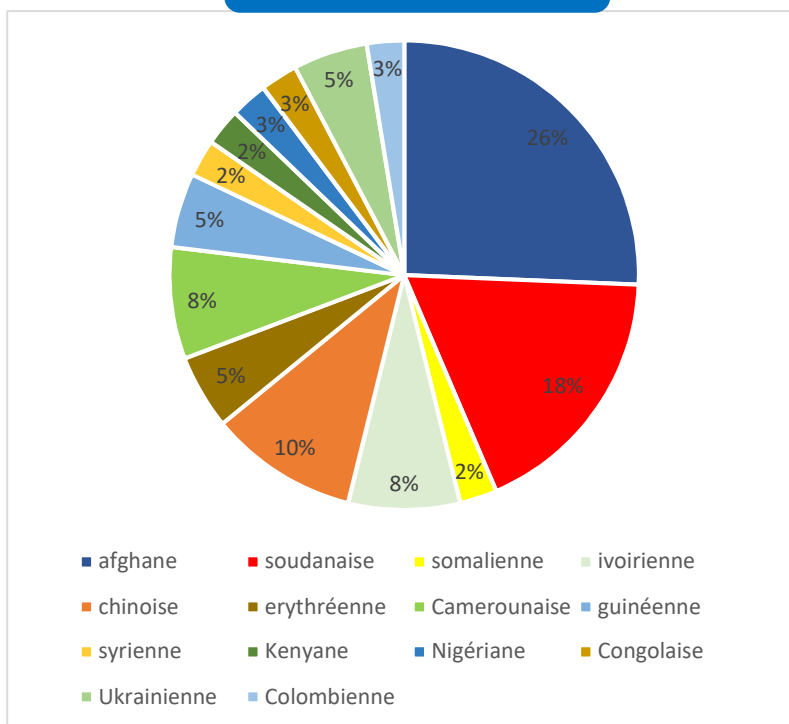
65 personnes accueillies
Soit 44 adultes et 21 enfants

111 personnes hébergées
Soit 83 adultes et 28 enfants

62 personnes sorties
Soit 51 adultes et 11 enfants

Durée moyenne de prise en charge : **8** mois

Nationalités accueillies



Les personnes de nationalité afghane ne représentent plus que 26% des personnes accueillies (contre 46% en 2024), alors que le pourcentage d'accueil des personnes de nationalité chinoise (d'origine Tibétaine) a été multiplié par 5 (10% en 2025 contre 2% en 2024).

Typologie des ménages

111 personnes ont été hébergées en 2025 (soit 12 familles, un couple sans enfant et 54 personnes isolées).



En 2025, on constate une légère baisse du nombre de personnes isolées. Par contre, le nombre de familles monoparentales a augmenté de façon significative (6 familles monoparentales, dont 5 en cours de régularisation "parent d'enfants réfugiés").

Le CPH a un agrément de 50 places réparties entre un foyer de type collectif et 9 appartements sur la ville de Lure.

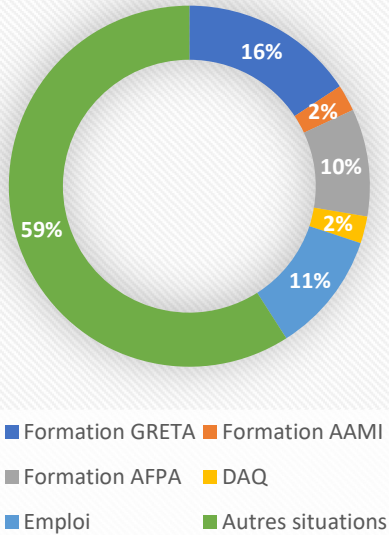
Profil des personnes accueillies

En 2025, 89.7% des personnes accueillies au CPH proviennent de structures (SAS/CADA/HUDA) de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Parmi elles, 54.3% étaient déjà hébergées en CADA au CPAI. Seules 4 situations proviennent de départements hors région ou départements d'outre-mer.

Situation au regard de l'insertion professionnelle

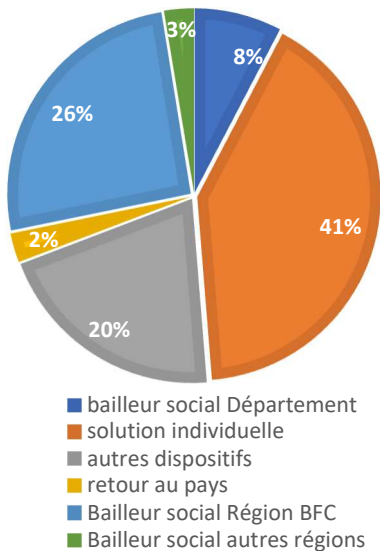
Emploi / Formation



41% des personnes accueillies sont en emploi ou en formation.

Parmi les 59 % de personnes de la catégorie "autres situations" sont comptabilisés les signataires du CIR (600h) et les personnes seules avec enfants n'ayant pas de moyen de garde.

Modalités de sortie



37 % des personnes (14 situations sur 39) sont sorties en logement social contre 28 % en 2024.

Sur les 14 sorties en logement social : 13 situations sont sorties sur la Région Bourgogne-Franche-Comté (4 sur le Pays de Montbéliard, 3 sur Belfort, 2 à Dole, 1 à Longvic et 3 dans le département).

41 % des sorties ont été des solutions individuelles, des personnes isolées, plus jeunes et mobiles, déjà en emploi ou avec des promesses d'embauche à condition de se rapprocher de l'employeur.

Cela avait déjà été constaté en 2024 et se confirme en 2025.

Retour sur l'année 2025

- 22 Contrats d'Engagement Jeunes signés en 2025 avec la Mission Locale. L'organisation s'est poursuivie sur le même modèle qu'en 2024.
- Des Rencontres partenariales : GRETA, CPAM, CAF, Mission Locale, AAMI 70, AGIR, CIDFF, Léo Club, Associations Caritatives, Gendarmerie.
- Comme les années précédentes, plusieurs rencontres partenariales ont été organisées, à notre initiative ou à celle des partenaires concernés.
- Plusieurs séances d'informations collectives ont été proposées aux résidents sur les thèmes de l'hygiène, du logement, du budget, des administrations et des codes sociaux de la société d'accueil. Ces séances d'informations sont animées en binôme avec les collègues du CADA ou la maîtresse de maison.
- Plusieurs ateliers ont été organisés par des intervenants extérieurs.
 - Le CIDFF a animé un atelier sur la citoyenneté auprès d'un public homme, un atelier destiné à la santé des femmes et un atelier sur la santé mentale.
 - La Police Municipale a proposé des ateliers dans le cadre de la sécurité routière ainsi qu'un atelier de sensibilisation aux infractions du code de la route.
 - L'association gynécologie sans frontière a proposé des temps de parole aux femmes hébergées.
 - Enfin Le SYTEVOM a proposé des animations autour du tri sélectif.
- Une mobilisation soutenue pour le suivi de l'état des hébergements, visites mensuelles des 9 appartements sur la ville de Lure et mise en place d'ateliers ménage en binôme avec la maîtresse de maison.
- Suite au décret du 15 juillet 2025 visant à améliorer l'intégration, de nouvelles dispositions ont été mises en place dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine :
 - Depuis le 1^{er} août 2025, la formation linguistique de l'OFII vise un niveau A2 et les personnes peuvent la refuser.
 - La formation en présentiel concerne uniquement les personnes ayant 600h de formations prescrites par l'OFII. A noter qu'un nouveau prestataire gère la formation pour la Haute-Saône.
Concernant nos bénéficiaires, elle se déroule sur Vesoul.
 - Pour les autres, un accès à une plateforme d'apprentissage en ligne est proposé pour une période d'un an (FRELLO).
 - Les formations civiques restent obligatoires et sont désormais validées par une attestation de réussite à l'examen civique.

Perspectives pour 2026

- Informations sur de nouveaux thèmes (nouvelles dispositions du CIR, l'accès au numérique) en lien avec de nouvelles problématiques rencontrées.

- Aménagement d'une salle de convivialité avec un espace dédié au numérique qui permettra aux résidents de se familiariser avec l'outil informatique indispensable à leurs démarches administratives.
- Réactualisation du réseau partenarial en lien avec l'accueil de stagiaires du secteur social de l'IRTS dans le cadre d'un diagnostic de territoire.
- L'externalisation des places CPH restantes sur le collectif va se poursuivre sur l'année 2026.
- La transformation des 30 places HUDA en places CADA.

DISPOSITIF EN SANTÉ MENTALE

Les chiffres ne sont pas représentatifs d'une année complète dans la mesure où l'infirmière en santé mentale a été indisponible du mois d'avril 2025 au mois de janvier 2026.

Lure : 4 suivis réguliers 3 femmes 1 homme + 2 familles CPH

Saint Loup : 6 suivis réguliers 6 hommes + 4 femmes + 3 hommes

Vesoul : 4 suivis 1 femme 3 hommes

50 entretiens sur les 3 sites du 01/01/25 au 15/04/25.

Actions/Partenariats pour 2025 :

Participation aux réunions groupe de travail avec l'ARS dans le cadre de l'instance territoriale de stratégie renforcée de lutte contre les inégalités de santé

Actions collectives sur l'hygiène avec la maîtresse de maison sur les 3 sites

Comité éthique : 24/02/25

Entretien téléphonique avec Mme ROUAG de la PASS PSY pour comprendre les motifs d'orientation et de saisie ainsi que les spécificités du public accueilli au CPAI

Partenariats avec CMP de Lure/Luxeuil/Vesoul en développement

Développement des relations avec la CPTS du Pays Luron pour accéder à des consultations médicales

Présentation du CPAI et de ses missions à tous les partenaires locaux en visio le 10/03/25 dans le cadre de l'interconnaissance mise en place par Mme COUTHERUT Charline chargée de mission santé Pays des Vosges Saônoises

Vesoul :

- 3 orientations CMP
- 1 orientation psychologue libérale via dispositif MonPsy Vesoul
- 1 orientation médecine générale
- 1 orientation spécialiste (ophtalmo)

Lure :

- CADA : 5 orientations CMP
- CPH : 1 orientation CMP + 1 orientation psychologue/psychiatre de ville sur Vesoul

Saint Loup :

- 6 orientations CMP
- 1 orientation EMPP de Besançon
- 1 suivi psychologique PASS
- 5 orientations spécialistes (ophtalmo, diabéto, sage-femme, gynéco, cardiologue)

CELLULE UKRAINE

L'activité de la Cellule Ukraine s'est poursuivie en 2025. Depuis sa création le 15/02/2022, le dispositif a accompagné 448 personnes. Le pilotage de l'activité est assuré par la Direction Générale de l'AHSSEA et l'équipe de Direction du CPAI.

L'objectif principal en 2025 s'est centré sur les glissements de baux. En amont, nous avons travaillé à libérer l'ensemble des appartements dans le parc privé en IML pour se tourner exclusivement vers le parc social.

En 2025, une seule personne a fait le choix de quitter la France pour rejoindre l'Ukraine et 10 ménages soit 21 personnes sont sortis du dispositif soit par glissement de bail soit en bail direct :

- 6 ménages soit 14 personnes ont pu bénéficier d'un glissement de bail soit avec Habitat 70, soit avec un bailleur privé, soit avec une résidence sociale ou encore avec une commune
- 4 ménages soit 7 personnes ont accédé à un contrat de location en direct.

Au 31/12/2025, 28 personnes (18 adultes et 10 enfants) étaient encore accompagnées soit 14 ménages (contre 23 ménages en fin d'année 2024), tous hébergés en Inter Médiation Locative avec l'AHSSEA.

Plus de la moitié de ces ménages réside sur la ville de Lure, 2 ménages à Luxeuil-les-Bains, également à Vesoul et 1 ménage à Gray.

46% des personnes présentes au 31/12/25 sont en âge de travailler soit 13 personnes, 11 d'entre elles sont inscrites à France Travail / MILO et une seule personne accompagnée est actuellement en emploi.

Au 31/12/2025, environ 79% des ménages encore accompagnés ont déposé une demande d'asile auprès de l'OFPPRA, soit 11 ménages. Huit ménages ont obtenu une protection subsidiaire, leur assurant la délivrance d'un titre de séjour d'une durée de 4 ans. Cette protection entraîne une impossibilité pour la personne ukrainienne de retourner dans son pays d'origine. La protection est d'une part juridique mais également administrative, l'état civil de la personne protégée est intégralement reconstitué par les services de l'OFPPRA, la personne protégée ne peut se manifester auprès des autorités de son pays d'origine sous peine de se voir retirer la protection de l'état français.

Par ailleurs, cette protection subsidiaire permet l'ouverture de droits à d'autres prestations, notamment au Revenu de Solidarité Active ou encore à l'Allocation de Soutien aux Personnes Agées (ASPA), une première stabilité financière facilitatrice pour un glissement de bail, le déplacé ukrainien devient locataire en titre du logement mis à disposition dans premier temps par l'AHSSEA via une IML.

Durant l'année 2025, des points réguliers ont été organisés avec Habitat 70 pour suivre l'évolution de chaque dossier et organiser les glissements de baux.

Des permanences sont tenues sur chaque site, Lure, Luxeuil et Vesoul, une fois par mois notamment pour la gestion du recouvrement du reste à charge des loyers et des factures d'énergie auprès des déplacés Ukrainiens.

Des entretiens individuels et visites à domicile sont réalisés régulièrement afin de faire le point sur l'évolution de la situation des ménages.

Pour information, par décision du 15 juillet 2025, le Conseil de l'Union européenne a accordé la prolongation de l'application de la protection temporaire aux déplacés d'Ukraine jusqu'au 4 mars 2027.